

SESSION 2019

**ANNEXE VII : FICHE DE CONTROLE DE CONFORMITE DU DOSSIER DES EPREUVES E3 ET E42
BTS BANQUE – CONSEILLER DE CLIENTELE (PARTICULIERS)**

Nom : Prénom :
N° inscription :

Le dossier d'examen est composé des documents suivants :

- **Candidats de la voie scolaire**
 1. Livret de compétences (10 fiches)
 2. Attestations de stage
- **Candidats suivant une formation en apprentissage**
 1. Livret de compétences (10 fiches)
 2. Attestation de l'employeur confirmant la qualité d'apprenti
- **Candidats relevant de la formation continue**
 1. Livret de compétences (10 fiches)
 2. Certificats de travail (d'un ou plusieurs employeurs) ou certificats de stage
- **Candidats isolés**
 1. Livret de compétences (10 fiches)
 2. Certificats de travail (d'un ou plusieurs employeurs) ou certificats de stage

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008 et suite aux travaux de la commission de contrôle :

- **le dossier n'est pas conforme pour le motif suivant :**

- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Absence du dossier
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilités à cet effet.

- **le dossier est conforme et complet,**

- **le dossier est conforme mais incomplet.**

Il manque les pièces suivantes que vous voudrez bien retourner pour le àh au plus tard au centre d'épreuves orales.

Pièces manquantes :

.....
.....

Date du contrôle :

Signature :